

# LEGENDS CARS CUP

## REGLEMENT SPORTIF LEGENDS CARS CUP 2023

Le présent règlement a été enregistré par la FFSA sous le numéro  
En date du

### I. ORGANISATION

A. La LEGENDS CARS CUP 2023 est organisée par la société :

GP MOTORSPORT SERIES SA sous la tutelle de la FEDERATION FRANCAISE DU SPORT AUTOMOBILE.

Tous les points non prévus au règlement relevant du Code Sportif International, des Prescriptions Générales de la FFSA, du Règlement Standard des Circuits Asphaltes ou du Règlement Particulier de chaque meeting.

B. Calendrier : La LEGENDS CARS CUP se déroule sur 7 meetings

MEETING	DATE	CHOIX
PAU ARNOS	14/15/16 Avril	
GP HISTO PAU	19/20/21 MAI	
NOGARO GP CAMION	16/17/18 JUIN	
VAL DE VIENNE GT4	08/09/10 JUILLET	
CHARADE GP CAMION	01/02/03 SEPTEMBRE	
ALBI GP CAMION	07/08/09 OCTOBRE	
LE MANS	10/11/12 NOVEMBRE	
CHARADE	14/15/16 JUILLET	
LEDENON	22/23/24 SEPTEMBER	
ALBI GP CAMION	13/14/15 OCTOBRE	
CASTELLET	24/25/26 NOVEMBRE	

### II. CONCURENTS & PILOTES

Tous les pilotes devront être en possession d'une licence nationale ou internationale de concurrent - conducteur ou droit de participation en cours de validité. Un Titre de Participation (TP) National Circuit (voir condition auprès de l'ASA) est également accepté. La Legends Cars Cup collectera les justificatifs relatifs aux licences en même temps que l'inscription.

Conditions d'engagement :

- L'engagement à la LEGENDS CARS CUP **2023** se fait sur invitation.
- Il appartient à chaque pilote d'adresser le bulletin de participation dûment rempli à GP MOTORSPORT SERIES SA. L'engagement ne pourra être pris en compte qu'à cette condition.

**A. Annulation d'épreuve – Absence à une épreuve :**

Si **GP MOTORSPORT SERIES SA** devait, pour différentes raisons, annuler ou reporter une épreuve à n'importe quel moment, aucun pilote de la série ne pourra réclamer des dommages et intérêts au-delà du remboursement de l'engagement de l'épreuve manquante.

**B. Absence d'un pilote lors d'une ou plusieurs épreuves :**

Dans le cas où un pilote ne participerait pas à une épreuve, et qu'elle qu'en soit la raison, même s'il s'agit d'une incapacité physique, il ne pourra prétendre au remboursement du montant de l'engagement auprès de la société **GP MOTORSPORT SERIES SA** .

Toutefois, le remplacement du pilote sur une épreuve est possible à la condition obligatoire suivante : un contrat pilote au nom du nouveau participant devra être signé et expédié à **GP MOTORSPORT SERIES SA** , 10 jours avant le début de l'épreuve.

**GP MOTORSPORT SERIES SA** désignera le pilote A et B pour toute la durée de la LEGENDS CARS CUP **2023**.

**C. Devoir des pilotes :**

- Tout pilote participant à une épreuve inscrite à la LEGENDS CARS CUP **2023** devra connaître l'ensemble des articles relatifs à la sécurité dans la Réglementation **FFSA** pour des épreuves en circuits : drapeaux de signalisation, etc....
- Tout pilote désirant prendre le départ d'une épreuve devra assister obligatoirement aux briefings pilotes **FFSA** et **GP MOTORSPORT SERIES SA** lors de chaque épreuve : procédure de départ et d'arrêt, équipement du pilote, etc.... . Les règlements **FFSA** correspondants (Prescriptions Générales et Circuits) sont disponibles sur [www.FFSA.org](http://www.FFSA.org).
- Tout pilote ne respectant pas le règlement sportif ou les règles de sécurité pourra faire l'objet de demande de sanctions auprès du Collège des Commissaires Sportifs pouvant aller jusqu'à l'exclusion de l'épreuve sans que le concurrent puisse prétendre à un quelconque dédommagement.
- Chaque pilote devra respecter un esprit sportif tant sur la piste que dans l'enceinte du circuit sous peine de demande de sanctions auprès du Collège des Commissaires Sportifs pouvant aller jusqu'à l'exclusion de l'épreuve.

**D. Caméra embarquée :**

Une caméra embarquée est obligatoire dans chaque voiture et pourrait être utilisée/consultée par le responsable de la Legends Cars Cup, le directeur de course ou le collège des commissaires en cas de problème/litige lors d'une épreuve. Le concurrent a obligation de fournir ces images aux officiels et/ou aux responsables de la Legends Cars Cup sur simple demande.

Elle devra être installée de manière rigide et sécurisée. Seules sont autorisées les fixations métalliques (brides ou colliers). Le montage devra être réalisé avant le contrôle technique de telle sorte que le délégué technique puisse en valider l'installation. La caméra devra être installée de manière à filmer vers l'avant.

**Utilisation de la caméra embarquée**

- Les concurrents et pilotes doivent s'assurer que les caméras embarquées soient toujours en état de fonctionnement (charge de la batterie, capacité de la carte mémoire, etc) et doivent systématiquement enregistrer les qualifications et les courses.

- Les images devront permettre de visualiser en même temps la piste et les mains du pilote sur le volant

- Il est précisé de débiter l'enregistrement au minimum à partir de la sortie de la Pit Lane pour la mise en grille de chaque course de chaque épreuve de la saison de la Legends Cars Cup, de manière à assurer le bon fonctionnement du dispositif prévu.

- Suivi de la traçabilité : les cartes mémoire peuvent-être saisies à tout moment par Les Officiels (Direction de Course, Collège...) et/ou le Responsable de la Legends Cars Cup, le contenu de la ou des cartes identifiées au Numéro de course du concurrent et/ou pilote doit pouvoir être vérifié en sa présence. Les caméras et cartes SD devront être identifiées avec le numéro de course du concurrent.

- Les enregistrements devront rester à la disposition du directeur de course et / ou du responsable de la Legends Cars Cup, durant la durée du Parc Fermé après la fin des courses.

- Si le concurrent venait à manquer à cette obligation, son véhicule fera l'objet d'une non-conformité technique qui sera sanctionnée à l'appréciation du Collège des Commissaires Sportifs de l'épreuve.

En cas de problème/litige en absence d'images, le concurrent sera reconnu responsable d'office.

Les responsables de la Legends Cars Cup se réservent le droit d'utiliser les images embarquées à des fins de promotion.

### **III. PUBLICITE**

#### **A. Espace publicitaire :**

Chaque participant à la LEGENDS CARS CUP **2023** s'interdit toute communication concurrente à une société en partenariat publicitaire avec la LEGENDS CARS CUP **2023**. Chaque pilote devra conserver, durant tout le championnat, sur sa voiture et sa combinaison, les stickers aux emplacements prévus par les partenaires de la LEGENDS CARS CUP **2023**.

Toute utilisation des noms legends cars, legend car, legendscars, legend, legends sous quelque forme que ce soit, sur n'importe quel support que ce soit est interdite lors des manifestations organisées par GP MOTORSPORT SERIES SA sous peine d'exclusion.

#### **B. Tout pilote :**

Participant à une épreuve de la LEGENDS CARS CUP **2023** autorisera **GP MOTORSPORT SERIES SA** à utiliser des images télévisuelles et photographiques comme bon lui semble.

### **IV. SITES & INFRASTRUCTURES**

#### **Structure d'accueil :**

- Chaque pilote propriétaire d'une LEGEND CAR disposera, durant toute la saison, d'un emplacement dans le village LEGENDS CARS CUP **2023** et devra respecter obligatoirement l'emplacement et l'espace prévu pour sa voiture, et veiller à la propreté de cet espace.

- Chaque pilote pourra décorer son stand sur l'espace qui lui sera désigné sans toutefois déborder sur l'espace voisin.

- Cet aménagement pourra se faire, sans altérer la structure mise en place et le sol (sous la voiture), au moyen d'un revêtement :

- En matière synthétique
- En bois
- En lino (nota : la moquette est interdite)

Sur la partie verticale au fond de la tente, au moyen

- De bâche tendue et fixée
- De panneaux de bois ou de matières synthétiques correctement fixés.

Il est formellement interdit de coller des stickers, percer ou dégrader la structure d'accueil.

Dans le cas de l'application de l'exclusion de l'épreuve pour les motifs ci-dessus, l'organisateur pourra prononcer à son tour l'exclusion de la série sans que le concurrent puisse prétendre à un quelconque dédommagement.

## V. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

### A. Chaque épreuve comporte (sauf format spécial) :

SI 2 PILOTES	SI PILOTE UNIQUE
1 séance d'essais privés pilote A	2 séances d'essais privés
1 séance d'essais privés pilote B	
1 séance d'essais qualificatifs pilote A	2 séances d'essais qualificatifs
1 séance d'essais qualificatifs pilote B	
1 manche sprint pilote A (Course 1)	2 manches sprint
1 manche sprint pilote B (Course 2)	
1 manche endurance pilotes A et B (Course 3)	1 manche endurance

Chaque épreuve doit être disputée par deux pilotes désignés pilote A, pilote B, mais il est possible que la totalité d'une épreuve soit disputée par un seul pilote.

### B. Toute voiture engagée :

À la LEGENDS CARS CUP 2023 doit participer aux 2 séances d'essais qualificatifs et aux 3 manches de chaque épreuve. Toute voiture ayant commencé un meeting ne pourra prétendre à un quelconque remboursement en cas d'abandon.

L'usage d'une voiture de secours (mulet) est autorisé si celle-ci a été soumise aux vérifications techniques et acceptée .

### C. Chaque pilote participera :

### 1 – Aux essais privés et qualificatifs :

- Dans le cas d'un pilote unique à l'épreuve :
  - 2 séances d'essais privés de 20 min maximum (à régler directement par le pilote auprès de l'asa organisatrice ou GP MOTORSPORT SERIES SA selon les cas)
  - 2 séances d'essais qualificatifs de 20 min maximum
- Dans le cas de deux pilotes à l'épreuve :
  - Pilote A : 1 séance d'essais privés de 20 min maximum (à régler directement par le pilote auprès de l'asa organisatrice ou GP MOTORSPORT SERIES SA selon les cas)
  - Pilote B : 1 séance d'essais privés de 20 min maximum (à régler directement par le pilote auprès de l'asa organisatrice ou GP MOTORSPORT SERIES SA selon les cas)
  - Pilote A : 1 séance d'essais qualificatifs de 20 min maximum
  - Pilote B : 1 séance d'essais qualificatifs de 20 min maximum

### 2 – Aux manches sprint (courses 1 et 2) :

Elles ont une durée de 20 min maximum.

Les départs des manches se feront lancés et conformes à la réglementation **FFSA**.

Elles seront au nombre de 2.

Les procédures de départ pourront être selon les meetings du type allégé ou classique conformément aux articles 7.3.1.4.2 et 7.3.1.4.2 du Règlement Standard des Circuits de la FFSA.

- Dans le cas d'un pilote unique à l'épreuve :
  - 2 courses sprint de 20 minutes.
- Dans le cas de deux pilotes à l'épreuve :
  - Pilote A : 1 course sprint de 20 minutes (course 1)
  - Pilote B : 1 course sprint de 20 minutes (course 2)

### 3 – A la manche d'endurance (course 3) :

Durée de 40 min maximum. Le départ de la manche se fera lancé et conforme à la réglementation **FFSA**. Les procédures de départ pourront être selon les meetings du type allégé ou classique conformément aux articles 7.3.1.4.2 et 7.3.1.4.2 du Règlement Standard des Circuits de la FFSA.

Cette manche donne lieu à un arrêt aux stands obligatoire. Les voitures engagées avec deux pilotes doivent y réaliser leur changement de pilote.

#### ***D. Arrêt/neutralisation - changement de pilote :***

Sur chaque circuit, sera positionnée une boucle de chronométrage à l'entrée ainsi qu'à la sortie des stands.

Chaque pilote sera obligé de faire un arrêt/neutralisation aux stands d'une durée précise de 2 minutes.

Pour réaliser cet arrêt/neutralisation, une fenêtre est imposée ; les pilotes sont contraints d'effectuer leur arrêt/neutralisation entre la 15<sup>ème</sup> et la 25<sup>ème</sup> minute de course. Soit au-delà de 15'00''000''' et avant la 24'59''999''' [écoulées depuis le départ (feu vert ou extinction des feux rouges)].

C'est pendant cet arrêt/neutralisation obligatoire que s'effectue le changement de pilote s'il y en a deux sur la voiture. Ce changement aura lieu sous la responsabilité du team manager.

### **E. Pénalités :**

Si un pilote rentre aux stands pour son arrêt/neutralisation **avant** l'ouverture de la fenêtre, il devra rester dans les stands jusqu'à la 15<sup>ème</sup> minute de course additionnée des 2 minutes d'arrêt/neutralisation.

Si un pilote rentre aux stands pour son arrêt/neutralisation **après la fermeture** de la fenêtre, il sera sanctionné par 1 minute de pénalité additionnée de l'arrêt/neutralisation d'une durée de deux minutes. A cette pénalité peut être ajoutée celle appliquée si les deux minutes du temps imposé d'arrêt/neutralité ne sont pas respectées.

Si un pilote reste moins de 2 minutes dans les stands, il sera sanctionné par 30 secondes de pénalité forfaitaire additionnée à la durée manquante au temps effectif d'arrêt/neutralisation de 2 minutes.

Si le pilote n'effectue pas son arrêt/neutralisation, la voiture sera déclassée de la manche.

Dans les stands, tout dépassement de la vitesse maximale autorisée ainsi que tout arrêt ou circulation à vitesse anormalement réduite pourra être sanctionné par une pénalité en temps de 30 secondes dans le classement de la course.

Lors des arrêts en pit lane, le nombre maximum de personnes autorisées à intervenir ou à aider les pilotes à s'installer est limité à trois.

Tout ravitaillement en carburant est interdit durant les séances d'essais, les courses et même l'arrêt/neutralisation.

Pendant la course, seront sanctionnés par une pénalité en temps de 30 secondes dans le classement de la course :

- Conduite anti-sportive,
- Non-respect des drapeaux,
- Non-respect des consignes de sécurité dans la zone des stands et aire de signalisation
- 

Pendant la course, seront sanctionnés par une pénalité en temps de 10 secondes dans le classement de la course :

- Départ anticipé,
- Simulation de départ lors du tour de formation,
- Non-respect des distances imposées lors du tour de formation lors d'un départ,
- Dépassement lors du tour de formation précédent le départ lancé ou sous procédure SC,
- Non-respect de la route de course,

### **F. Le temps :**

Réalisé par chacun des pilotes, lors de sa séance d'essais qualificatifs, détermine respectivement l'ordre de départ des manches 1 et 2. **L'addition** du classement des courses 1 et 2 déterminera pour chaque voiture l'ordre de départ de la course 3. **En cas d'égalité, c'est le temps de la première qualification respective qui déterminera la position de départ.**

## **VI. CLASSEMENT**

### **A. Règles classification ELITE PRO / ELITE :**

**ELITE PRO** pilotes ayant été classés au moins deux fois dans les 10 premiers pendant des qualifications de la LCC comptant plus de 23 voitures engagées y compris lors des saisons précédentes.

**ELITE** pilotes n'ayant pas été classés au moins deux fois dans les 10 premiers pendant des qualifications de la LCC lors des saisons précédentes

### **Actualisation en cours de saison de pilotes ELITE PRO et ELITE**

Les listes de pilotes ELITE PRO et ELITE seront réactualisées avant chaque meeting selon le critère suivant :

Tout pilote initialement inscrit en **Elite** qui cumule au moins 2 classements dans les dix premiers en qualification de la LCC comptant plus de 23 voitures engagées au cours de la saison 2023 sera automatiquement reclassé en ELITE PRO et son classement dans la catégorie réactualisé rétroactivement.

#### **B. Points attribués par manche sprint :**

A chaque épreuve un classement individuel est établi avec un podium pour chacune des manches 1 et 2 pour chacun des classements ELITE/ELITE PRO

1 <sup>er</sup>	61 pts	11 <sup>ème</sup>	50 pts	21 <sup>ème</sup>	40 pts	31 <sup>ème</sup>	30 pts	41 <sup>ème</sup>	20 pts
2 <sup>ème</sup>	59 pts	12 <sup>ème</sup>	49 pts	22 <sup>ème</sup>	39 pts	32 <sup>ème</sup>	29 pts	42 <sup>ème</sup>	19 pts
3 <sup>ème</sup>	58 pts	13 <sup>ème</sup>	48 pts	23 <sup>ème</sup>	38 pts	33 <sup>ème</sup>	28 pts	43 <sup>ème</sup>	18 pts
4 <sup>ème</sup>	57 pts	14 <sup>ème</sup>	47 pts	24 <sup>ème</sup>	37 pts	34 <sup>ème</sup>	27 pts	44 <sup>ème</sup>	17 pts
5 <sup>ème</sup>	56 pts	15 <sup>ème</sup>	46 pts	25 <sup>ème</sup>	36 pts	35 <sup>ème</sup>	26 pts	45 <sup>ème</sup>	16 pts
6 <sup>ème</sup>	55 pts	16 <sup>ème</sup>	45 pts	26 <sup>ème</sup>	35 pts	36 <sup>ème</sup>	25 pts	46 <sup>ème</sup>	15 pts
7 <sup>ème</sup>	54 pts	17 <sup>ème</sup>	44 pts	27 <sup>ème</sup>	34 pts	37 <sup>ème</sup>	24 pts	47 <sup>ème</sup>	14 pts
8 <sup>ème</sup>	53 pts	18 <sup>ème</sup>	43 pts	28 <sup>ème</sup>	33 pts	38 <sup>ème</sup>	23 pts	48 <sup>ème</sup>	13 pts
9 <sup>ème</sup>	52 pts	19 <sup>ème</sup>	42 pts	29 <sup>ème</sup>	32 pts	39 <sup>ème</sup>	22 pts	49 <sup>ème</sup>	12 pts
10 <sup>ème</sup>	51 pts	20 <sup>ème</sup>	41 pts	30 <sup>ème</sup>	31 pts	40 <sup>ème</sup>	21 pts	50 <sup>ème</sup>	11 pts

A l'issue des deux manches sprint les pilotes inscrits en A et B se verront attribués la moyenne des points acquis lors des deux manches, les pilotes inscrits en A ou B conservent les points de la manche à laquelle ils ont participé. En cas d'égalité de points, seul le temps réalisé lors de leur première séance d'essais chronométrés respective départagera les pilotes.

#### **C. Points attribués lors de la manche endurance :**

Un classement par voiture est établi avec un podium pour chaque manche endurance.

1 <sup>er</sup>	61 pts	11 <sup>ème</sup>	50 pts	21 <sup>ème</sup>	40 pts	31 <sup>ème</sup>	30 pts	41 <sup>ème</sup>	20 pts
2 <sup>ème</sup>	59 pts	12 <sup>ème</sup>	49 pts	22 <sup>ème</sup>	39 pts	32 <sup>ème</sup>	29 pts	42 <sup>ème</sup>	19 pts
3 <sup>ème</sup>	58 pts	13 <sup>ème</sup>	48 pts	23 <sup>ème</sup>	38 pts	33 <sup>ème</sup>	28 pts	43 <sup>ème</sup>	18 pts
4 <sup>ème</sup>	57 pts	14 <sup>ème</sup>	47 pts	24 <sup>ème</sup>	37 pts	34 <sup>ème</sup>	27 pts	44 <sup>ème</sup>	17 pts
5 <sup>ème</sup>	56 pts	15 <sup>ème</sup>	46 pts	25 <sup>ème</sup>	36 pts	35 <sup>ème</sup>	26 pts	45 <sup>ème</sup>	16 pts
6 <sup>ème</sup>	55 pts	16 <sup>ème</sup>	45 pts	26 <sup>ème</sup>	35 pts	36 <sup>ème</sup>	25 pts	46 <sup>ème</sup>	15 pts
7 <sup>ème</sup>	54 pts	17 <sup>ème</sup>	44 pts	27 <sup>ème</sup>	34 pts	37 <sup>ème</sup>	24 pts	47 <sup>ème</sup>	14 pts
8 <sup>ème</sup>	53 pts	18 <sup>ème</sup>	43 pts	28 <sup>ème</sup>	33 pts	38 <sup>ème</sup>	23 pts	48 <sup>ème</sup>	13 pts

9 <sup>ème</sup>	52 pts	19 <sup>ème</sup>	42 pts	29 <sup>ème</sup>	32 pts	39 <sup>ème</sup>	22 pts	49 <sup>ème</sup>	12 pts
10 <sup>ème</sup>	51 pts	20 <sup>ème</sup>	41 pts	30 <sup>ème</sup>	31 pts	40 <sup>ème</sup>	21 pts	50 <sup>ème</sup>	11 pts

A l'issue de la manche endurance les pilotes inscrits en A et B ou en A ou B se verront attribuer la totalité des points acquis par la place de la voiture lors de la manche endurance réalisée pour chacun des classements ELITE/ELITE PRO. En cas d'égalité de points, seul le temps réalisé lors de leur première séance d'essais chronométrés respective départagera les pilotes.

Dans le cas où la voiture est partagée par un pilote ELITE PRO et un pilote ELITE, les deux pilotes seront classés en ELITE PRO.

- **Classement général – meeting**

Il correspond à l'addition des points marqués par chaque pilote dans les différentes manches sprint et endurance du week-end dans sa catégorie (ELITE PRO ou ELITE).

Un point Bonus sera attribué au pilote qui aura réalisé le meilleur temps du week-end.

- **Classement général – saison et joker**

Il correspond à l'addition des résultats « classement général meeting » dans chacune des catégories (ELITE PRO ou ELITE) minorés des points du plus mauvais meeting auquel le pilote a participé, ou pour la saison 2023 uniquement, minoré des points du meeting auquel le pilote est absent.

En fin de saison, Conformément à l'article III- des Prescriptions Générales de la FFSA en cas d'égalité de points, les places seront données en fonction du nombre de victoire, puis de seconde place, troisième place et ainsi de suite.

- **Classement « XJR »** : un classement « XJR » regroupera, en plus du classement saison, les pilotes dont la voiture est équipée du moteur 1300 XJR. Il sera établi selon les mêmes règles que le classement général.

- **Classement « legend girls »** : un classement « Legend girls » regroupera, en plus du classement saison, les pilotes féminines. Il sera établi selon les mêmes règles que le classement général.

- **Classement « Masters »** : un classement « Masters » regroupera, en plus du classement saison, les pilotes de 50 ans révolus à la 1<sup>ère</sup> course. Il sera établi selon les mêmes règles que le classement général.

- **Classement « Espoirs »** : un classement « Espoirs » regroupera, en plus du classement saison, les pilotes de moins de 25 ans à la 1<sup>ère</sup> course. Il sera établi selon les mêmes règles que le classement général.

Je soussigné..... Certifie avoir pris connaissance du règlement sportif de **GP MOTORSPORT SERIES SA** et m'engage à le respecter.

A.....

LE .....

Signature du pilote :